

**DECRET N° 2024-990 DU 18 NOVEMBRE 2024  
PORTANT NOMINATION DU PRESIDENT DU COMITE DE  
PRIVATISATION**

**LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,**

**Sur rapport du Premier Ministre, Chef du Gouvernement,**

- Vu** la Constitution ;
- Vu** le décret n° 94-520 du 21 septembre 1994 portant composition, organisation, fonctionnement et attributions du Comité de Privatisation, tel que modifié par les décrets n° 2012-578 du 13 juin 2012, n° 2017-492 du 26 juillet 2017 et n° 2021-486 du 08 septembre 2021 ;
- Vu** le décret n° 2023-813 du 16 octobre 2023 portant nomination du Premier Ministre, Chef du Gouvernement ;
- Vu** le décret n° 2023-814 du 17 octobre 2023 portant nomination des Membres du Gouvernement, tel que modifié par le décret n° 2023-1023 du 27 décembre 2023 ;
- Vu** le décret n° 2023-820 du 25 octobre 2023 portant attributions des Membres du Gouvernement ;
- Vu** le décret n° 2024-969 du 31 octobre 2024 portant nomination des Membres du Comité de Privatisation,

**DECRETE :**

**Article 1 :** Monsieur **KOFFI Ahoutou Emmanuel**, Ministre, Directeur de Cabinet du Vice-Président de la République, est nommé Président du Comité de Privatisation.

**Article 2 :** L'intéressé aura droit aux indemnités et avantages prévus par les textes en vigueur.

**Article 3 :** Le Premier Ministre, Chef du Gouvernement, le Ministre des Finances et du Budget et le Ministre du Patrimoine, du Portefeuille de l'Etat et des Entreprises Publiques assurent, chacun en ce qui le concerne, l'exécution du présent décret qui sera publié au Journal Officiel de la République de Côte d'Ivoire.

Fait à Abidjan, le 18 novembre 2024

Alassane OUATTARA

Copie certifiée conforme à l'original  
Le Secrétaire Général du Gouvernement



*Roger Charlemagne DAH*  
Magistrat Hors Hiérarchie